

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple - Un But - Une foi

Dakar, le .....

MINISTRE DE LA FAMILLE,  
DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET  
DE LA SOLIDARITE NATIONALE

CELLULE DE SUIVI DES PROJETS ET  
PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE  
LA PAUVRETE

**Observations sur le Deuxième  
Rapport d'Orientation Technique de l'Etude  
sur l'Architecture du Système d'Information  
de Suivi de la Lutte contre la Pauvreté**

L'examen du **Deuxième Rapport d'Orientation Technique de l'Etude sur l'Architecture du Système d'Information de Suivi de la Lutte contre la Pauvreté**, appelle de la part de la **Cellule de Suivi des Projets et Programmes de Lutte contre la Pauvreté**, les remarques et suggestions ci-après :

- En parcourant le document on a comme l'impression, que dans le souci d'opérationnaliser vaille que vaille les entités on risque de glisser d'un **Système d'Information de Suivi de la Lutte contre la Pauvreté** vers un **Système d'Information** des quatre (04) entités. Pour nous, l'approche qui tend à mettre en avant les scénarii de mise en place des sous-systèmes n'est pertinente que si elle débouche sur un **Système d'Information** global et intégré ou le cas échéant, impliquant l'**AFDS** et la **CS-PLCP** du **MFSSN**.

Il nous semble que les nouvelles orientations issues de la revue à mi-parcours sont venues bousculer l'agenda de la mission du consultant qui connaît d'ailleurs un phasage qui n'inclut plus une phase de mise en place du système central. Aussi voudrions-nous connaître l'incidence de ces nouvelles orientations dans la mise en place du **Système d'Information** en terme de délais et d'exigences techniques tels que contenus dans les **TDR** du consultant.

Il est fait état dans le document d'une contrainte qui pèse sur l'avenir du système central eu égard à l'existence du projet de mise en place de l'observatoire piloté par la **DPS** et dont la pertinence en termes de relations de causalité ne transparait pas à la lecture du document.

- A ce stade de développement du **Système d'Information**, il est utile d'avoir en perspective les besoins potentiels des futurs utilisateurs et de décliner les stratégies les plus appropriées pour la réalisation du système d'interface ;
- Les concepts « **niveaux et vues** » gagneraient à être mieux explicités pour une meilleure appropriation ;
- Les besoins informationnels déclinés en terme de niveaux et vues et qui concernent **l'AFDS** doivent aussi l'être pour la Cellule chargée du **Suivi et de la Coordination des PLCP** ;
- Dans l'annexe dénommée grille de concertation qui traite des besoins informationnels des différentes entités, les niveaux et vue qui traitent de la rubrique communauté concernent aussi la **CS/MFDSSN (Page 10 de 10)** ;
- Dans la même annexe, en plus des principaux indicateurs retenus pour alimenter le **Système d'Information** devraient s'ajouter tous ceux que la Cellule compte collecter des autres **Projets de Lutte contre la Pauvreté**, à savoir : le **PLCP-FAD-FND et le PAREP** ;
- Les charges de l'Administrateur de données gagneraient à être explicitées à la lumière de ses fonctions de gestionnaire du système au triple plan : **Administratif, Technique et de Gestion** ;
- **La Fonction d'Administrateur de Données** dans un système qui accuse une certaine complexité doit être comprise non pas comme une charge isolée mais comme relevant d'un travail d'équipe à la tête de laquelle se trouve l'Administrateur. Le cadre de déploiement d'une telle équipe pourrait s'appeler par exemple : **le Centre d'Administration des Données** ;
- Une Gestion Optimale des Données nécessite l'existence d'un **système de formatage unique et uniforme** ce qui diminue les manques d'erreurs dans la définition et la manipulation des données ;
- **Le Système d'Information** à mettre en place devrait être **fonctionnel et Opérationnel** et doter d'un **Système Documentaire performant** qui renseigne sur les différentes données et sur les types de transactions en vue sur celles-ci.

Telles sont les observations et suggestions que nous inspire l'examen du **Rapport d'Orientation Technique** sus-visé.

MINISTRE DE LA FAMILLE,  
DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET  
DE LA SOLIDARITE NATIONALE

CELLULE DE SUIVI DES PROJETS ET  
PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE  
LA PAUVRETE

**Observations sur le Deuxième  
Rapport d'Orientation Technique de l'Etude  
sur l'Architecture du Système d'Information  
de Suivi de la Lutte contre la Pauvreté**

L'examen du **Deuxième Rapport d'Orientation Technique de l'Etude sur l'Architecture du Système d'Information de Suivi de la Lutte contre la Pauvreté**, appelle de la part de la **Cellule de Suivi des Projets et Programmes de Lutte contre la Pauvreté**, les remarques et suggestions ci-après :

- En parcourant le document on a comme l'impression, que dans le souci d'opérationnaliser vaille que vaille les entités on risque de glisser d'un **Système d'Information de Suivi de la Lutte contre la Pauvreté** vers un **Système d'Information** des quatre (04) entités. Pour nous, l'approche qui tend à mettre en avant les scénarii de mise en place des sous-systèmes n'est pertinente que si elle débouche sur un **Système d'Information** global et intégré ou le cas échéant, impliquant **l'AFDS** et la **CS-PLCP** du **MFSSN**.

Il nous semble que les nouvelles orientations issues de la revue à mi-parcours sont venues bousculer l'agenda de la mission du consultant qui connaît d'ailleurs un phasage qui n'inclut plus une phase de mise en place du système central. Aussi voudrions-nous connaître l'incidence de ces nouvelles orientations dans la mise en place du **Système d'Information** en terme de délais et d'exigences techniques tels que contenus dans les **TDR** du consultant.

Il est fait état dans le document d'une contrainte qui pèse sur l'avenir du système central eu égard à l'existence du projet de mise en place de l'observatoire piloté par la **DPS** et dont la pertinence en termes de relations de causalité ne transparait pas à la lecture du document.

- A ce stade de développement du **Système d'Information**, il est utile d'avoir en perspective les besoins potentiels des futurs utilisateurs et de décliner les stratégies les plus appropriées pour la réalisation du système d'interface ;
- Les concepts « **niveaux et vues** » gagneraient à être mieux explicités pour une meilleure appropriation ;
- Les besoins informationnels déclinés en terme de niveaux et vues et qui concernent **l'AFDS** doivent aussi l'être pour la Cellule chargée du **Suivi et de la Coordination des PLCP** ;
- Dans l'annexe dénommée grille de concertation qui traite des besoins informationnels des différentes entités, les niveaux et vue qui traitent de la rubrique communauté concernent aussi la **CS/MFDSSN (Page 10 de 10)** ;
- Dans la même annexe, en plus des principaux indicateurs retenus pour alimenter le **Système d'Information** devraient s'ajouter tous ceux que la Cellule compte collecter des autres **Projets de Lutte contre la Pauvreté**, à savoir : le **PLCP-FAD-FND et le PAREP** ;
- Les charges de l'Administrateur de données gagneraient à être explicitées à la lumière de ses fonctions de gestionnaire du système au triple plan : **Administratif, Technique et de Gestion** ;
- **La Fonction d'Administrateur de Données** dans un système qui accuse une certaine complexité doit être comprise non pas comme une charge isolée mais comme relevant d'un travail d'équipe à la tête de laquelle se trouve l'Administrateur. Le cadre de déploiement d'une telle équipe pourrait s'appeler par exemple : **le Centre d'Administration des Données** ;
- Une Gestion Optimale des Données nécessite l'existence d'un **système de formatage unique et uniforme** ce qui diminue les manques d'erreurs dans la définition et la manipulation des données ;
- **Le Système d'Information** à mettre en place devrait être **fonctionnel et Opérationnel** et doter d'un **Système Documentaire performant** qui renseigne sur les différentes données et sur les types de transactions en vue sur celles-ci.

Telles sont les observations et suggestions que nous inspire l'examen du **Rapport d'Orientation Technique** sus-visé.

MINISTRE DE LA FAMILLE,  
DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET  
DE LA SOLIDARITE NATIONALE

CELLULE DE SUIVI DES PROJETS ET  
PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE  
LA PAUVRETE

**Observations sur le Deuxième  
Rapport d'Orientation Technique de l'Etude  
sur l'Architecture du Système d'Information  
de Suivi de la Lutte contre la Pauvreté**

L'examen du **Deuxième Rapport d'Orientation Technique de l'Etude sur l'Architecture du Système d'Information de Suivi de la Lutte contre la Pauvreté**, appelle de la part de la **Cellule de Suivi des Projets et Programmes de Lutte contre la Pauvreté**, les remarques et suggestions ci-après :

- En parcourant le document on a comme l'impression, que dans le souci d'opérationnaliser vaille que vaille les entités on risque de glisser d'un **Système d'Information de Suivi de la Lutte contre la Pauvreté** vers un **Système d'Information** des quatre (04) entités. Pour nous, l'approche qui tend à mettre en avant les scénarii de mise en place des sous-systèmes n'est pertinente que si elle débouche sur un **Système d'Information** global et intégré ou le cas échéant, impliquant **l'AFDS** et la **CS-PLCP** du **MFSSN**.

Il nous semble que les nouvelles orientations issues de la revue à mi-parcours sont venues bousculer l'agenda de la mission du consultant qui connaît d'ailleurs un phasage qui n'inclut plus une phase de mise en place du système central. Aussi voudrions-nous connaître l'incidence de ces nouvelles orientations dans la mise en place du **Système d'Information** en terme de délais et d'exigences techniques tels que contenus dans les **TDR** du consultant.

Il est fait état dans le document d'une contrainte qui pèse sur l'avenir du système central eu égard à l'existence du projet de mise en place de l'observatoire piloté par la **DPS** et dont la pertinence en termes de relations de causalité ne transparaît pas à la lecture du document.